Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212202592-20260113-CCAS2026_004-DE

DÉPARTEMENT des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de QUÉVERT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Du 13 janvier 2026
Nombre de Membres en exercice = 15 ; de présents = 12 ; de votants = 12

AFFAIRE N° 2026-004 – OBJET : AIDE PONCTUELLE loyer

L'An Deux Mille Vingt Six, le 13 janvier, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale par Monsieur LANDURÉ Philippe, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LANDURÉ Philippe Mme DENIEL Catherine, Vice-Présidente ; FAUCHE Sylvain, FUSCO Maryse, LECLERC Christophe, LÉOST-TRÉMEL Françoise, LESAICHERRE Didier, LESNÉ Sylvie, ROLLAND Janick, URVOY Yolande, MOREAU Mireille, THIEULIN Emmanuel,
ÉTAIENT EXCUSÉS : JUGUE-FOURNET Brigitte, RUISSEAU Bénédicte, ALLAIN Isabelle

Secrétaire de séance : M. LESAICHERRE Didier

≪ ≫

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'accorder une aide ponctuelle exceptionnelle à :

Mme ABLOIS Andrée **90.28 €**

Afin de l'aider à apurer sa dette de loyer.

Le montant désigné sera versé au bailleur social NEOTOA.

Article 65138 du Budget du C.C.A.S.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,
Philippe LANDURÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
QUEVERT
Côtes d'Armor